

Image not found or type unknown



Réparttion charges chauffage

Par **nat82**, le **29/11/2008** à **20:19**

Dans mon immeuble, les charges de chauffage sont réparties entre les différents propriétaires en fonction de la surface chauffée qui a été calculée selon les millièmes de chacun des appartements.
Un précédent propriétaire a changé le radiateur de la cuisine pour un radiateur plus grand, il y a plus de 15 ans.
Mon Syndic de copropriété (il est au courant que je ne suis pas responsable de ce changement) veut me contraindre à changer mon radiateur en m'expliquant que le changement de radiateur a modifié la surface de chauffe de mes millièmes.
Quels sont mes recours ?
PS: Mon appartement est actuellement en vente.
Merci de votre aide.